



Un adolescent de 12ans a t il le droit de choisir le mode de gard

Par **lou**, le **30/07/2010** à **14:24**

Bonjour, rnma fille de 12ans ne veut plus aller chez son père le week end et la moitié des vacances et en plus celui ci demande la garde alternée malgré le refus de ma fille, a quel age un adolescent peut choisir sans ne plus etre obligé de subir la décision d'un des parent ?

Par **Marion2**, le **30/07/2010** à **14:32**

Bonjour, rn rn Il faut que votre fille demande une audience au Juge aux Affaires Familiales. rn rn Voyez avec le Tribunal de Grande Instance, elle a droit à un avocat gratuitement.

Par **lou**, le **30/07/2010** à **15:09**

merci de me répondre aussi vite, effectivement elle a le droit à se faire représenter par un avocat mais il faut pour cela que je prenne aussi un avocat por assigner son père et prmettre à ma fille d'etre entendue mais je ne peux m'offrir les services d'un avocat et je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle, voila pourquoi je m'inquiète et voudrais savoir si à 13ans l'adolescent peut choisir, c'était le cas à "mon époque" quand mes parents ont divorcé, à 12 ans meme si elle exprime son refus le jaf n" est pas pbligé de lui donner satisfaction d'où mon inquiétude